

► Informations générales

Cours	
<b>Faculté/Département</b>	Faculté des arts et sciences/Département de sciences économiques
<b>Titre</b>	<b>Économie de l'assurance</b>
<b>Sigle</b>	<b>ECN 3705A</b>
<b>Trimestre</b>	Hiver
<b>Année</b>	2019
<b>Mode de formation</b>	En présentiel
<b>Site StudiUM</b>	Chaque cours dispose habituellement d'un espace dans StudiUM, l'environnement numérique d'apprentissage de l'Université de Montréal. Copiez-collez l'adresse de cet espace-cours – il s'agit du site Web de votre cours. Pour savoir comment le configurer, rendez-vous sur <a href="https://studium.umontreal.ca">https://studium.umontreal.ca</a> .
<b>Site départemental</b>	<p>Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur Internet. On peut y accéder par la page d'accueil du Département de sciences économiques (<a href="https://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/">https://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/</a>).</p> <p>Veuillez cependant noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera en classe ou, s'il y a lieu, au moyen du calendrier affiché sur le site StudiUM du cours.</p> <p>Par ailleurs, pour la présentation de vos travaux pratiques, vous trouverez notre Guide à <a href="https://sceco.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/">https://sceco.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/</a>.</p>

Enseignant	
<b>Nom</b>	Nicolas KLEIN
<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:nicolas.klein@umontreal.ca">nicolas.klein@umontreal.ca</a>  514 343-7908
<b>Disponibilités</b>	Les mercredis, de 16h à 17h, local C-6038

Description du cours	
<b>Description détaillée</b>	<p>I) La demande d'assurance</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le modèle de base</li> <li>2) Les fonctions d'utilité dépendant de l'état du monde</li> <li>3) Les risques non assurables</li> </ol> <p>II) L'offre d'assurance en compétition parfaite</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La diversification des risques</li> <li>2) Le partage des risques : Le Théorème d'Arrow-Lind</li> <li>3) Le modèle de Raviv (1979) des coûts de production : Franchises et contrats de coassurance</li> <li>4) La réglementation des marchés d'assurance</li> </ol> <p>III) La sélection adverse sur les marchés d'assurance</p>

- 1) Le modèle de Rothschild & Stiglitz (1976)
- 2) La discrimination catégorielle
- 3) Les décisions d'acquisition d'information endogènes
- 4) L'assureur en situation de monopole
- 5) Les contrats à long terme
  
- IV) L'aléa moral sur les marchés d'assurance
  - 1) Le modèle de base
  - 2) Variations et extensions
  - 3) La fraude sur les marchés d'assurance

## ▶ Objectifs visés

### Objectifs généraux

Dans ce cours, nous analyserons les contrats d'assurance, en vertu desquels un agent économique paie une somme donnée contre une promesse de compensation en cas de perte. Utilisant les méthodes d'analyse microéconomiques, nous porterons un regard approfondi sur la demande d'assurance d'un agent rationnel et averse au risque, ainsi que sur l'offre d'assurance dans un marché en concurrence parfaite. Nous nous pencherons par la suite sur les défaillances de marché qui peuvent être engendrées par les asymétries d'information.

## ▶ Matériel pédagogique

Le manuel de référence sera :

Ray **Rees** & Achim **Wambach**, *The Microeconomics of Insurance*, Now Publishers Inc. (2008).

Le manuel suivant (et surtout ses chapitres 17 et 19) pourrait également vous être utile :

Hugh **Gravelle** & Ray **Rees**, *Microeconomics*, Pearson Education Limited (2004).

Pour la troisième partie du cours, est recommandée la lecture de l'article fondateur :

Michael **Rothschild** & Joseph **Stiglitz**, *Equilibrium in Competitive Insurance Markets: An Essay on the Economics of Imperfect Information*, Quarterly Journal of Economics (1976).

Ces manuels devraient être disponibles à la réserve de la Bibliothèque des Lettres et sciences humaines.

## ▶ Évaluations

Type	Dates	Pondération
Examen intra	27 février 2019	40 %
Examen final portant sur <b>toute</b> la matière du cours	24 avril 2019	60 %

## Consignes et règles pour les évaluations

### Absence à un examen

Selon le règlement pédagogique (article 9.9 reproduit ci-dessous), l'étudiant doit motiver toute absence à une évaluation; pour ce faire, il faut s'adresser au Secrétariat de son département d'attache et non pas au professeur. Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant peut être acceptable. Quand l'absence est motivée, l'étudiant sera informé par écrit des modalités de reprise de l'évaluation. La modalité de reprise d'un examen intra est la suivante : passer un examen intra différé OU passer un examen final cumulatif (qui porte sur toute la matière couverte durant la session). En cas d'absence à un examen intra, la réussite d'un cours ne peut jamais se faire sur la base d'un examen final non cumulatif.

*« L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue **dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives.** [...] il doit [...] **fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.** Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le **certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit aussi permettre l'identification du médecin.** »*

### ► Rappels

#### Dates importantes

Modification de l'inscription	22 janvier 2019
Date limite d'abandon	15 mars 2019
Évaluation de l'enseignement	Date à déterminer

#### Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites.

Centre de communication écrite	<a href="http://cce.umontreal.ca/">http://cce.umontreal.ca/</a>
Centre étudiant de soutien à la réussite	<a href="http://cesar.umontreal.ca/">http://cesar.umontreal.ca/</a>
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	<a href="http://www.bib.umontreal.ca/LGB/">http://www.bib.umontreal.ca/LGB/</a>
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	<a href="http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm">http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm</a>

### ► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

#### Règlements et politiques

##### Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le!

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

##### Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Do>

## situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

[cuments/Reglements/adm10\\_25-politique-cadre integration etudiants situation handicap.pdf](https://www.umontreal.ca/documents/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf)

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

## Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- *Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); Inventer des faits ou des sources d'information; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.*
- *Lors des examens : Utiliser des sources d'informations non autorisées pendant l'examen; Regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.*

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>